



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Paris, mercredi 28 mai 2025

Violences sexuelles sur mineurs : après le procès Le Scouarnec, un impératif de réponse politique et institutionnelle

À l'issue d'un procès d'une ampleur inédite, le tribunal judiciaire de Vannes s'est retiré pour délibérer dans l'affaire Joël Le Scouarnec. Trois mois d'audience, près de 300 victimes identifiées, plus de 200 constitutions de partie civile, et un constat clair : les violences sexuelles commises par cet ancien chirurgien n'ont pas été le produit d'un simple dysfonctionnement. Elles sont le symptôme d'un système structurellement défaillant.

Pendant plus de trente ans, malgré une condamnation pour détention de contenus pédopornographiques, malgré des alertes formulées dans plusieurs établissements hospitaliers, malgré des signalements internes, Joël Le Scouarnec a pu continuer à exercer sa profession au contact d'enfants. La gravité des faits, leur répétition dans le temps et la diversité des institutions traversées posent une question de fond : comment les dispositifs de régulation, d'alerte et de sanction ont-ils pu, collectivement, échouer ?

Ce procès révèle une série d'aveuglements et d'abstentions, parfois documentés, souvent tues. Il met en évidence des zones grises dans la responsabilité des acteurs médicaux, une dilution des obligations entre établissements et ordres professionnels, ainsi qu'un défaut manifeste d'articulation entre justice, administration hospitalière et régulation disciplinaire.

Ce procès doit marquer un tournant

Ce moment judiciaire appelle une réponse politique. Il doit ouvrir une séquence institutionnelle claire, structurée et ambitieuse en matière de prévention des violences sexuelles faites aux enfants. La Fondation pour l'Enfance appelle ainsi à l'adoption rapide d'un texte législatif de portée générale telle qu'une loi-cadre de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, définissant les obligations précises de signalement et les conditions de leur contrôle effectif, notamment pour les professions de santé et de l'enfance.

Le procès de Joël Le Scouarnec ne peut, ni ne doit s'arrêter à la reconnaissance individuelle de la culpabilité. Il doit être le point de départ d'un réexamen de nos mécanismes de protection, de nos cultures professionnelles, et de nos arbitrages collectifs. C'est pourquoi, la Fondation pour l'Enfance appelle l'ensemble des responsables publics à inscrire ce sujet à l'agenda politique et parlementaire de manière prioritaire.

A propos de la Fondation pour l'Enfance

La Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique, s'est donnée pour mission d'identifier, d'accompagner et de faire grandir les initiatives du secteur de l'Enfance en faveur de liens plus solides et bénéfiques de la petite enfance à l'âge adulte.

<http://www.fondation-enfance.org>

Contacts presse

Gantzer Agency

Eve Jouandin - eve.jouandin@gantzeragency.com / 07 88 39 61 16

Myriam Baldé - myriam.balde@gantzeragency.com / 06 71 87 00 10